AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 11 mai 1847.
La 2me représentation de :
ANNE DE BOULEN,
Grand Opéra en 3 actes, musique de Donizetti,
Précédé par :
FRANCINE LA GANTIERE,
Vaudeville en 1 acte.

☞ On commencera à 6 heures 3/4.

THEATRE ST-CHARLES. — Signor Blitz.

DERNIERE SOIREE.

LUNDI 10 mai, signor Blitz donnera sa dernière représentation. Tours d'adresse, qui tromperont les yeux les plus exercés, transmutations, métamorphoses, changemens à vue.

ILLUSIONS NECROMANTIQUES.

Surpassant l'habileté des astrologues et mages de l'antiquité. Ventriloquisme.

Les Loges et parquets 50 cents; 2mes et 3mes loges 25 cents, personnes de couleur libres, 30 cents; galerie 25 cents.—Les portes sont ouvertes à 7 heures, on commence à 8 heures. Le bureau des billets est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 5 du soir. On peut y arrêter des sièges.

☞ Il donnera des leçons de ventriloquisme, et il y a une grande variété d'instrumens pour faire des tours d'adresse. 10mai

SALLE DE BAL
DU JARDIN DE CARROLLTON.

Bals de Société.

UNE liste de souscription est ouverte, pour donner une série de bals dans la SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON.

Les personnes qui désirent assister à ces bals sont priées de s'adresser à M. E. Boudigny Jne, à La[illegible], ou au soussigné au bureau de la Salle St-[illegible] de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

Le premier bal aura lieu le samedi 22 mai 1847. [illegible] H. [illegible]FFIER.

Grand Oratorio de David.

A l'Eglise du Révd. M. Clapp.

LUNDI 10 mai, à 7 heures 1/2.—Au bénéfice de la Société de musique sacrée de la Nouvelle-Orléans, de M. [illegible], chef d'orchestre et de M. Mueller, organiste.

Madame [illegible] JOLY et M. DUPUYTREN ont bien voulu prêter leur concours.

Billets $1—A vendre chez MM. Hale & Goodrich, [illegible] B. M. Norman, dépôt de Morgan, Heffert et à la porte le soir du concert. 6mai—4f

SALLE DE BAL
DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN,
FAUBOURG MOREAU ET CHAMPS-ELYSEES,
3ME MUNICIPALITE.

LES propriétaires préviennent respectueusement les dames et le public en général, que cette salle sera ouverte pour la saison.

[illegible] GRAND BAL PARE ET MASQUE tous les MERCREDIS et DIMANCHES,

[illegible] les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour les [illegible], jusqu'à nouvel ordre.

[illegible] qui visiteront ces bals peuvent être [illegible] que l'ordre le plus rigide sera maintenu, [illegible] police en force pour cela.

[illegible] aux bals—Cavaliers $1, gratis pour les [illegible]

[illegible] orchestre a été engagé, et il y aura [illegible] restaurat et une buvette bien garnie. N. HAL[illegible], Directeur.

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des [illegible] maîtres, est maintenant ouverte à la [illegible] rue St-Louis, tous les jours de 9 à 8 heures [illegible]. La salle sera éclairée au [illegible] jusqu'à 10 heures.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MAI 1847.

Les personnes ci-après sont priées de se présenter à ce consulat, pour [illegible] qui les intéressent, les personnes dont [illegible] suivent :

[illegible — liste de noms : Laudard, Louis; Lagut, [illegible]; Lescondas; Lefevre Michel Louis; Lamarque Mathieu Charles; Lustalet Jean Aries; Marcoud Jn Bte; Morny; Mourain; Moreau Claude; Olive, Joseph (marin); Oger, Pierre Marie; Plaisent, Clement; Pariauge, Jean (Treizième); Perrin Joseph; Raulin, veuve; Rousselon (les époux); Souriseau, Jn Baptiste; Theuret, Dominique; Toulandon, Pre Boscq; Verneuilh, Adrien]

La chancellerie du Consulat de France, située [illegible] Remparts et St-Pierre, est ouverte tous [illegible] heures du matin à trois heures de l'après-midi. 4 mai

B. ANTOGNINI & P. CLAVE.
FABRICANS DE BILLARDS,

Rue Conti, entre la rue Chartres et le passage de la Bourse.

ETANT en correspondance avec les premiers fabricans de France et des Etats-Unis, la maison [illegible] constamment approvisionnée de Billards [illegible], tels que draps, [illegible], blouses, brosses, billes [illegible] &c.—Aussi le jeu [illegible] en anglais, français et espagnol. [illegible]

[illegible]

TENUE DES LIVRES.

A. DELATTRE, professeur de tenue des livres au High School, informe respectueusement les chefs de famille et les jeunes gens qui se destinent au commerce qu'il ouvrira, le premier lundi prochain, [illegible] de tenue des livres pratique et commercial, [illegible] Passage de la Bourse, No 21.

[illegible] leçons particulières dans les [illegible].

[illegible] charge en outre des liquidations et apurements [illegible] 1av—30

PLANS D'ARPENTAGE.
Passage de la Bourse, No 20.

F. C. COSNIER, ancien arpenteur général de la Martinique, a l'honneur d'informer mes [illegible] propriétaires, les encanteurs et les notaires qu'il se charge de l'exécution de tous plans de [illegible] et de propriétés à vendre.

Il se transportera aussi sur les habitations pour y [illegible] les opérations d'arpentage, telles que la [illegible] de terrains, partage et bornage de propriétés, [illegible] de lignes etc., en un mot tous les travaux qui concernent la profession d'arpenteur, dans [illegible] longue pratique lui a permis d'acquérir [illegible] grande expérience. 19 avril—1an

A LOUER.—Deux petites chambres, à l'encoignure des rues St Charles et Perdido. S'adresser au Café, branche de l'Echange des Etats Unis. Ces Chambres sont très convenables pour y vendre du Soda Water, ou des fruits ou [illegible] établir une boutique de tailleur. 2mars ☞

A Louer.
UNE MAISON HAUTE,
AVEC PORTE COCHERE,
Située rue Bourbon,
Entre Ursulines et Hôpital,
No 236.

☞ Pour conditions, s'adresser sur les lieux. 5mars ☞

Drogues et Médicamens en débarquement du navire Edgard, de New-York.

800 liv. sel de soude,
400 do chlorure de chaux,
300 do acide tartrique,
[illegible] gomme Sénégal, belle,
[illegible] carbonate d'ammoniaque, Ecorce Simarouba, [illegible] cachou, gomme Gayac du Benjoin, [illegible] de Cassia, rapure de corne de cerf, [illegible] Dattes, do de Smyrne, jus de réglisse noir, [illegible] ergote, calamus aromatique, à vendre par P. CUSACHS, coin Condé et St Philippe.

Chapeaux Paille.
J. LEVOIS,
66, rue de Chartres,

OFFRE à vendre, en débarquement des navires Wattron, Viola et Narragansett, du Havre:

[illegible] caisses chapeaux de paille, consistant en chapeaux paille bords doubles pour hommes,
do do do gris do
do do do noirs do
Chapeaux paille bords simples pour hommes,
do do do gris do
do do do noirs do
Chapeaux paille d'Italie pour cadets et enfants,
Chapeaux paille suisse pour hommes et enfants,
Chapeaux paille, nouveautés pour femmes,
do do Toscan pour femmes et fillettes,
Capelines paille d'Italie pour fillettes.

AUSSI :

Une caisse bretelles tricot coton blanc,
Une do bas coton écru pour femmes,
Une do chaussettes fil pour hommes,
Une do gants et mitaines fil d'Ecosse,
Une do éventails riches,
Une do bourses coton et œils métalliques,
Une do peignes corne et buffle.

BOUCHONS—25 balles bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
16 mars—6f No 90, rue St-Louis.

CAFE HAVANE—250 sacs fin vert, vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
16mars

CIGARES Havane— 100 milliers, marques de choix, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
1mars

DAME-JEANNES—1,000 dame-jeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier.
5mars

EN débarquement du navire Persian, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné :
150 barriques vin rouge,
210 paniers huile d'olive,
100 caisses absinthe,
10 balles bouchons pointes de 30,000 chacune, à vendre par Aug. MOLIER, 90, St Louis.
21av—6f

RECU 2,000 Sangsues, de la Havane, par le brick Adams Gray, à vendre à la pharmacie de [illegible] CASSINAU, [illegible] rue St-Louis
3 mai

ESSENCE—[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John O'Connor.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
10mai TH. C. POOLE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane vs. la Compagnie de chemins à coulisses et de Banque de l'Atchafalaya—No 21,[illegible]—Les créanciers et toutes autres personnes intéressées [illegible] ladite institution, sont, par les présentes, notifiés [illegible] voir à déduire sous dix jours, à dater de la [illegible] publication du présent avis, les raisons, si [illegible] pour lesquelles le tableau supplémentaire de distribution [illegible] ce jour par les commissaires de cette institution, ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour, ce 8 mai 1847.
10 mai—10 F. LE BLANC, greffier.

Succession de William Clayton.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. THS. C. POOLE,
10 mai—3 en 10j Greffier

Succession de John Cummings.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
THO. C. POOLE,
10 mai Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 220—Je certifie par le présent que le 7 avril 1847, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire de Margaret Gallagher, née O'Neill et John Gallagher son mari, dans les termes et chiffres suivans, savoir:
Sur motion de MM. Culbertson et Ardrey, avocats de la demanderesse, demandant la confirmation du jugement par défaut, rendu contre le défendant le 23 février 1847, et après avoir examiné avec soin les témoignages fournis, la Cour ayant eu la conviction que le défendant s'est rendu coupable envers sa femme la demanderesse, de mauvais traitemens et d'outrages, qui rendent désormais leur union insupportable (C. C. art. 138). Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété, que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Margaret O'Neill, contre le défendant John Gallagher son mari, que les parties soient séparées de corps et de biens et que le défendant paie les frais du procès.
Jugement signé le 12 avril 1847.
(Signé) J. H. KENNEDY, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, à la ville de la
[L.S.] Nouvelle-Orléans, ce 12 avril A D 1847, et la 71me année de l'indépendance des Etats-Unis.
LOUIS R. COURTIN,
15av—3en30 dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Plaquemines.—Cour du second District Judiciaire.—Succession de James Lee et d'Eliza McComas, sa femme.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 20 avril 1847, à moi adressé par la Cour du second District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, devant la porte de la Cour de cette paroisse, lundi, le 31 mai 1847, à 11 heures A. M., les propriétés ci-après décrites appartenant à ladite succession:
Un certain morceau de terre, situé dans cette paroisse, à environ 75 milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face à la rive ouest du Mississipi, borné au dessus par le Bayou des Liards, et au dessous par le petit Bayou des Liards, contenant 973 arpents et 360 toises de superficie, étant le même morceau de terre confirmé à George Bradish et William M. Johnson, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, privilèges, coutumes, servitudes, chemins et dépendances y appartenant.

1. Sam, nègre, âgé de 45 ans, de champ.
2. Scott, mulâtre, âgé de 35 ans, de champ.
3. Dick, do do 30 do ayant une hernie.
4. Washington, griffe, âgé de 21 ans, de champ.
5. Anderson, nègre, do 19 do
6. Friday, nègre, do 33 do marron
7. Joe, nègre, do 16 do
8. Docteur, nègre, do 14 do
9. Paul, mulâtre, do 14 do
10. Nancy Jackson, négresse, âgée de 35 ans, de champ, et sa fille Molly Ann, âgée de 9 ans.
11. Sophie, négresse, âgée de 20 ans, de champ, et ses enfans, Sally, de 9 ans; Alick, de 5 ans, et Jacob et Isaac, jumeaux d'un an.
12. Nelly, négresse, âgée de 23 ans, de champ, et ses enfans, Mary, de 7 ans; Eliza, de 5 ans, et Edmond de 2 ans.
13. Ellen, mulâtresse, âgée de 26 ans, et son enfant Minty, de 3 ans.
14. Nancy Black, mulâtresse, âgée de 35 ans, domestique de maison, et son enfant Missouri, de 5 ans.
15. Minty Black, mulâtresse, âgée de 26 ans, domestique de maison, et son enfant Roach, de 2 ans.
16. Maria, négresse, âgée d'environ 12 ans.
17. Kelly, négresse, âgée d'environ 12 ans.
18. Frank, negrillon, orphelin de 6 ans.
19. Harriet, negrillon, orpheline de 4 ans.

700 cordes de bois à peu près.
Trois paires de bœufs, soixante têtes de bétail à corne marquées LEE, trois charrettes, 8 brouettes, 2 douzaines de haches, 30 moutons, 4 chevaux, 3 charrues, une douzaine de houes, des outils de charpentier, des outils de forgeron, 3 equifs, 3 selles, environ 25 cordes bois de frêne.

Conditions: La plantation, les esclaves, le bétail, les outils aratoires, les provisions qui se trouvent à l'habitation et tous articles y appartenant ainsi qu'ils sont spécifiés à l'inventaire dressé le 5 mars 1847, seront vendus en bloc, payables un cinquième comptant et la balance en un, deux, trois et quatre paiemens annuels, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, et pour lesquels l'acheteur fournira ses billets endossés à la satisfaction de l'administrateur, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an en cas de non paiement à échéance, cette clause ne devant pas autoriser de délai dans le paiement desdits billets.
Le bois—comptant.
Paroisse de Plaquemines, 24 avril 1847.
F. DEWINT,
Shérif de la paroisse Plaquemines.
24av—8, 18 & 29mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.
Séance du 19 avril 1847.

RESOLU que le Maire est invité à faire publier et à donner avis légaux, dans les gazettes de cette ville, de l'intention de ce Conseil de procéder à l'ouverture des rues suivantes, savoir :
La rue Villere, à partir de la rue du Bayou jusqu'à l'Esplanade.
La rue Derbigny, à partir de la rue du Bayou jusqu'à la rue de l'Esplanade.
La rue Prieur, à partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue St Louis.
La rue Roman, à partir de la rue d'Orléans jusqu'à la Promenade Carondelet.
(Signé) Jn. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 22 avril 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans un mois de jours pour mois à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle Orléans.
26 av A. D. CROSSMAN, Maire.

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non residents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
1dec—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de touts biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

SUCRE Raffiné de Boston—250 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17av 40, rue Gravier

MAQUEREAUX—300 barils du Sud, No 3.
100 do N. 8. do
200 1/4 et 8mes, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17av 40, Gravier

EN débarquement du Corea, de Belfast, et à vendre par les soussignés :
Un bel assortiment de ginga bleu et de fantaisie, drillings écrus et imprimés, en fil; étoffes à pantalons et autres articles en fil, convenables pour la saison prochaine McDOWELL & PECK,
13mars 28, Douane.

ETOFFES A MOUSTIQUAIRES—En fil et en coton.—Les soussignés offrent à vendre 10 caisses brin en coton blanc 4/4, à moustiquaire, 5 bales brin en fil dito, 10 caisses brin en fil et à carreaux, dito, assorti en qualités, à vendre par
McDOWELL & CO.
15 mars 28, Douane.

TRUFFES—96 boîtes et demi-boîtes truffes du Périgord, à vendre par J. F. BERCIER,
2mars 54, Vieille-Levée

VINS en caisses de Bordeaux—1,000 caisses vin rouge, importés par les navires Swiss Boy et Amerika, à vendre par J. F. BERCIER,
2mars 54, Vieille Levée

CONSERVES ALIMENTAIRES.
200 boîtes et demi boîtes Truffes du Perigord,—150 boîtes, demi et quarts de boîtes Pâtés truffés—500 demi boîtes Cèpes à l'huile,
200 boîtes Cèpes à l'huile,
350 demi boîtes petits Pois,
100 boîtes Bouillons gras,
2000 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile,
500 quart de boîtes, do do
En magasin, et à vendre par
day CH. DUFOUR, 11, Conti

VIEUX WHISKEY.
100 Barils "old reserved whiskey,
50 barils vieux Monongahela,
10 do vieux Bourbon,
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
5avril 11, Conti.

VIEUX VINS EN CAISSES.
100 Caisses Lafitte, Margaux et Gruau Larose
50 caisses Chambertin,
50 do Hermitage blanc,
45 do vieux Sauterne 1822,
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
avril 11, Conti.

COUTILS FRANÇAIS—10 balles coutil dernièrement reçues, à vendre par CHS. DUFOUR,
avril 11, Conti.

VIN rouge en barriques—120 barriques vin rouge, diverses qualités; 50 barils vin rouge Médoc, en magasin, et à vendre par
av CH. DUFOUR, 11, Conti

VIN blanc—60 barils vin blanc Sauterne, qualité supérieure, en magasin, et à vendre par
av CH. DUFOUR, 11, Conti

SUCRE—24 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par L. CANTIN,
day 42, Gravier.

TABAC HAVANE—270 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
L. CANTIN, 42, Gravier.

INDIGO—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
day

INSTRUMENTS de Chirurgie.—Un assortiment [illegible] reçu hier des meilleurs manufacturiers [illegible] Etats-Unis : [illegible]

CONDUIT aux épaves de la rue Bienville, [illegible]

Le propriétaire du dit cheval est requis de le retirer, faute de quoi il sera vendu le 15 mai, par E. Kaufman, encanteur, conformément à la loi.
1 mai—10 J. L. WINTER, gardien.

$50 de Récompense.

PARTIS marrons, le 8 avril, SANSOM & BEN, tous deux mulâtres. Sansom est âgé de 17 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, teint brun, figure très douce, belles dents, grosse tête et cheveux bouclés, parlant le français et mal l'anglais. Ben est âgé de 23 ans, taille de 5 pieds 1 à 2 pouces, teint assez clair, mauvaise physionomie, cheveux crépus, tête petite, parlant anglais et français.
La récompense ci dessus, ou $25 pour chacun d'eux, sera payée à qui les logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans, ou les ramènera chez
Mme Vve N BOUNY.
20av—30f No 50, rue Condé

$50 de Récompense.

Partie marronne, la négresse ESTER, âgée d'environ 25 ans, parlant anglais et très peu le français; elle parle très vite et a les dents de devant gâtées. Lorsqu'elle s'est absentée, elle faisait des journées en ville, et portait la médaille No 90. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No 222, rue St-Louis. M OULIF.
2av—☞

CONDUITS à la police de prison, 2me municipalité :
Georges, griffe, âgé d'environ 26 ans, taille 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à M. Turner.
Aussi, Charley mulâtre, âgé d'environ 8 ans, taille de 3 pieds 3 pouces, se disant appartenir à M. Scott.
Aussi, Lewis, nègre, âgé d'environ 18 ans, taille de 3 pieds 10 pouces et demi, se disant appartenir à M. John.
Aussi, Henry Myers, mulâtre, âgé d'environ 32 ans, taille 5 pieds 10 pouces, se disant appartenir à M. Philip Patrick, de Charleston, S. C.
Aussi, Aleck Gater, nègre, âgé d'environ 23 ans, taille 5 pieds 4 pouces et demi, se disant appartenir à M. James Pierce, de Mobile (Alabama).
Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs esclaves et de payer les frais. N. H. HACKETT,
1 mai—1ps☞ Gardien.

CONDUITS à la prison de police de la 2de Municipalité :
CORNELIUS, griffe, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir au juge Beverley.
Aussi CHLOE, négresse âgée d'environ 40 ans, taille 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à M. Desforges.
Les propriétaires sont priés de venir les retirer, en payant les frais et prouvant leur propriété.
N H HACKETT
20av—1ps☞ Gardien

IL a été conduit à la geôle de police de la seconde municipalité :
ZACHARIAH, griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à MM. Franck Drouton et John Harrison, près d'Aberdeen, Etat du Mississipi.
Les propriétaires voudront bien venir les réclamer en prouvant qu'ils leur appartiennent, et en payant les frais. N H HACKETT,
15fev—3m1ps Gardien.

CONDUITE à la geôle de la police de la Seconde Municipalité,
ELSEY, mulâtresse âgée d'environ 44 ans, se disant appartenir à Mr Cray.
Le propriétaire est prié de retirer cette esclave prouver sa propriété et payer les frais.
14avril—1ps N H HACKETT, Gardien

CONDUIT à la prison de police, de la seconde municipalité, le mulâtre JOHN, d'environ 12 ans, taille 4 pieds 10 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Wilson.
Le propriétaire voudra bien venir le réclamer en payant les frais. N. H. HACKETT,
16 mars—☞ gardien.

CONDUIT à la prison de police de la seconde Municipalité, CHARLES BROWN, griffe d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 8 pouces 3/4, se disant appartenir à M. Marcène Bienvenu.
Les propriétaires sont priés de venir réclamer ces esclaves, en prouvant leur propriété et en payant les frais. N. H. HACKETT, gardien.
27av—1ps☞

CONDUIT dans la prison de police, 2me Municipalité, LEWIS, griffe âgé d'environ 18 ans, taille 5 pieds 3 pouces et demi, manchot du bras gauche, se disant appartenir à M. Hardy.
Aussi, MARY, griffonne âgée d'environ 22 ans, taille 4 pieds 10 pouces, se disant appartenir à M. Johnson.
Les propriétaires sont requis de venir retirer leurs esclaves, en prouvant leur propriété et en payant les frais. N. H. HACKETT,
29 avril—1ps☞ Gardien

Détenus dans la geôle de police de la seconde municipalité :
Salomon, griffe, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, fortement bâti, se disant appartenir à M. Girod, de la paroisse St-Landry.
John, nègre, d'environ 29 ans, taille de 5 pieds 11 1/4 pouces, visage long, se disant appartenir à M. Girod, paroisse St Landry. N. H. HACKETT,
30mars—1ps☞ Gardien.

CONDUITS à la geôle de police de la Seconde Municipalité :
JULIEN, mulâtre de 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir à M. Sauvé.
ABRAHAM, négresse d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 5 1/2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson, de Jefferson, comté du Texas.
Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus d'avoir à les réclamer en payant les frais.
11 dec—3m1ps N. H. HACKETT, gardien.

AVIS.—Détenu à la geôle de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre américain nommé IRWIN, se disant appartenir à M. John Benford, de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente-cinq ans, taille de cinq pieds huit pouces, et dit avoir été acheté au mois de décembre dernier de M. Batts. Le propriétaire est prié de réclamer cet esclave conformément à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 15 mars 1847.
DRAUSIN TREPANIER,
30 mars—6m 2ps Geolier.

Parti marron, le 10 d'avril, le nègre nommé JOE, âgé de 20 à 21 ans, taille de 5 pieds 6 1/2 pouces, teint bien noir, n'ayant pas de cheveux au milieu de la tête. Il parle anglais et français; porte une médaille sous le No 76. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le ramènera rue des Bons-Enfans, entre St Antoine et Annette, à son propriétaire M. Arthur Henderson. On pense que cet esclave cherchera à s'employer comme manœuvre, ou à bord d'un bateau à vapeur.
2mai—10

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman :
Une petite jument alezan, une petite étoile au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Une jument noire, une étoile au front, le haut des crins de la queue gris, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 15 mai, lesdites juments ne sont point réclamées, elles seront vendues au lieu et heure accoutumés, par R. Harrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
3mai—10f Gardien des épaves.

VINS.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné :
100 barriques vin rouge Montferrand.
100 do do St Julien.
50 do do St Emilion.
25 do do St Julien Médoc vieux pour famille.
25 1/2 do do do do
25 1/2 do vin blanc Haut Sauterne.
100 caisses do do
200 do eau fleur d'oranger.
50 do vermut.
50 paniers huile d'olive Plaignol et Ponet.
10 barils vinaigre français.
100,000 bouchons ordinaires.
10,000 do superfins veloutés.
10,000 do pour damejeannes.
40 barriques vin de Marseille, Bergasse.
50 caisses prunes à l'eau de vie.
10 barils vieux Cognac de 1824, à vendre par
DUBUCH F.
1avr 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

VENTE AU PRIX COUTANT.

LOISON & SILVESTRE, Maintenant au No 67, rue de Chartres, près la rue Bienville, vendront à leurs prix coûtant, la balance des marchandises sauvées pendant l'incendie de la rue de Chartres, du 25 du mois dernier :
Sacs et paletots en Alpaca et Croton;
Sacs et paletots en bombazine et camblet;
Sacs en tweed d'été très léger;
Redingotes et habits en mérinos fin ,nouveaux;
Paletots et sacs en mérinos anglais bon marché;
Paletots sacs en fil à carreaux;
Pantalons gingas fil et Mérinos;
Chemises couleur et blanches;
4 caisses chemises peau et caleçons coton, écru, et blanc, qualités très légères pour l'été;
30 douzaines chemises soie et caleçons,
Bretelles, gants et foulards;
Cravattes jaconats, taffetas et satin;
Mérinos français en pièces;
Coutil blanc et écru;
Draps en pièces;
Satins noirs pour pantalons;
AUSSI :
Un bel assortiment d'habillemens d'enfans modes nouvelles.
☞ Les personnes désirant acheter en gros ou en détail sont priées de vouloir bien venir voir ces marchandises comme elles doivent être positivement vendues 5 avril

Portraits au Daguerreotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné*.
Sur un examen critique, ces portraits se recommandront au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases* dans un journal. Ils sont garantis ne *jamais s'effacer*.
Les *matériaux* que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La *Chambre Obscure* est garnie de *Lentilles Achromatiques* des plus couteuses, importées aux Etats-Unis, et de la plus grande *justesse* et de la plus grande *célérité* à fixer l'*image* sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les *portraits d'enfans* et les *groupes de famille* est vaincue; *quelques secondes* seulement de *pose* suffisant à reproduire l'image.
Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons* et d'*épingles* (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des *portraits en Daguerréotype*. Nous sommes préparés à fournir aux *Artistes en Daguerréotype*, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail. *boites de moyennes grandeurs et plaques (de qualité supérieure)* à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des *prix réduits*, dans la même proportion.
Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des *Etats-Unis* ou de l'Etranger. Nous retirerons tous connaissemens et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
E. WHITE & Co.
6 oc—1 an Nouvelle-Orléans.

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 20, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No. 85 Tient son cabinet ouvert de 8 heures à six heures du soir. 17 mars

A vendre à des prix modérés les articles suivants et convenables pour le marché mexicain.
300 galons cerise; 60 caisses absinthe.
[illegible] caisses kirsch.
30 do curaçao grand et petit modèle.
30 do de marasquino; 30 do Dantzick.
20 do eau verte.
100 paniers anisette, superfins et fins.
200 gal. anisette, superfins, fins et ordinaire.
E. PETITBIEN
21 av 46, Quartier, entre Condé et Vieille Levée

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par le Queen Victoria, du Havre: [illegible]

[illegible]

E. MACARTY, [illegible]

CHARBON [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU LOUIS BARTHELEMY MACARTY, DECEDE. VENTES DE PROPRIETES DE GRANDES VALEURS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 10 avril 1847, rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente le **lundi 17 mai 1847**, et jours suivans, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, situées dans la Première et la Troisième Municipalité; et le **mercredi 19 mai** et jours suivans, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés situées dans le faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, et celles situées dans les villes de Carrollton et Bloomingdale.

1o Trois lots de terre situés dans le faubourg Washington, 3ème Municipalité, district Olivier et Lombard, portant les Nos 9, 10, 12, de l'ilet No 16. Le lot No 9 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Barthélemy sur 120 pieds de profondeur; le No 10 formant l'encoignure des rues Barthélemy et Grands-Hommes, mêmes dimensions que le No 9. Le lot No 12 mesure 31 pieds 3 pouces face à la rue des Grands-Hommes, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, attenant à l'habitation de feu L. B. Macarty.

2o Trois autres lots de terre, ilet No 12 situés au même faubourg et district, désignés par les Nos 4, 8, et 12. Les Nos 8 et 9 mesure chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Mazant, entre Grands-Hommes et Craps sur 120 pieds de profondeur. Le No 12 mesure 41 pieds face à la rue des Grands-Hommes sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, attenant à la propriété de M. Albert Piernas.

3o Sept lots de terre ilet No 14, situés au même faubourg et district que les précédens; désignés par les Nos 2, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Le lot No 2 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Barthelemy, sur 110 pieds de profondeur. Les Nos 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 31 pds 11 pouces 5 lignes face à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur. Le No 20 forme l'encoignure des rues Mazant et Craps et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant, sur 110 pieds à la rue Craps.

4o Un autre lot de terre situé au même faubourg et district que les précédens, ledit lot de terre porte le No 5 de l'ilet No 16 et mesure 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Barthélemy.

5o Un lot de terre situé au faubourg Montégut, 3me Municipalité, rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet. Ledit lot de terre mesurant 45 pieds face à la rue Casacalvo sur 150 pieds de profondeur. Il existe sur le susdit lot de terre une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, de six appartemens, une galerie derrière, et deux cabinets. Une cuisine en bois couverte en mérains, deux hangards servant d'écurie, deux citernes, cour briquetée. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. E. Sommereau, de l'autre par celle de M. O'Bryan, et dans la profondeur par celle de M. P. F. Ruiz et aussi par une propriété de M. O'Bryan.

6o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, 3me Municipalité, rue Casacalvo, No 180, entre les rues Espagne et Mandeville, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 80 pieds de profondeur (mesure française). Il existe sur le susdit lot de terre, une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de trois appartemens, d'une galerie et de deux cabinets; une cuisine en bois avec un cabinet y attenant. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. J. Llambias, de l'autre par celle de M. Dominique Lunata, et dans la profondeur par celle de Madame Lane.

7o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, 3me Municipalité, rue Mandeville No 74, entre les rues Moreau et Casacalvo, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 145 pieds de profondeur, (mesure française). Il existe sur ledit lot de terre une maison en bois, clissée et enduite, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, d'une galerie et de deux cabinets; deux bâtisses en bois, de deux chambres chaque, servant de cuisine et de chambres à domestique; deux citernes. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Louis Marrie, et de l'autre par celle de M. Lamothe, et dans la profondeur par celle de M. Lacroix.

8o Un lot de terre situé dans la première municipalité, rue Bourbon No 340, entre les rues Ursulines et Hospital, mesurant 29 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 119 pieds 3 pouces 9 lignes de profondeur, (mesure française), sujets aux droits et servitudes de mitoyenneté. Il existe sur ledit lot de terre, une maison en briques, couverte en tuiles plates, composée de quatre chambres, une galerie et deux cabinets, avec cave, une cuisine en bois. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Pierre Michel, de l'autre par celle de Mme Vve J. D. Clay, et dans la profondeur par celle de M. L. A. Gardel.

9o Une habitation (ou bien de campagne) résidence du défunt. Le dit bien de campagne est situé au faubourg Washington, troisième Municipalité, rue de la Levée, entre les rues de l'Indépendance et Barthelemy, elle mesure 540 pieds 6 pouces ou 3 arpens 6 pouces face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 1,986 pieds 6 pouces ou 10 arpents 27 toises 4 pieds et 6 pouces du côté de la rue de l'Indépendance et 1,943 pieds 3 pouces ou 10 arpens 23 toises 5 pieds 5 pouces du côté de la rue Barthelemy et dans la profondeur 541 pieds 8 pouces, ou 3 arpens 1 pied 8 pouces sur la Promenade des Bons-Enfans ou chemin de fer du Golfe du Mexique, plus, toute la batture qui se trouve entre la dite habitation et le fleuve, laquelle est toujours louée.

Il existe sur la dite terre : Une maison de maître, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de huit appartemens au premier, avec une large galerie entourant toute la maison, deux cabinets au rez de chaussée; 2o Une autre bâtisse en bois, servant de cuisine, avec deux chambres à domestique; 3o Une autre bâtisse en bois couverte en bardeaux, ayant un appartement servant d'infirmerie, un autre de Buanderie et trois chambres domestiques avec galerie; 4o Diverses autres dépendances, telles que : poulailler, pigeonnier, deux remises, une étable, une bâtisse en bois ayant deux chambres sur le devant et une écurie sur le derrière, des cabanes à nègres, deux citernes, une serre vitrée et enfin, jardin, verger, etc. etc.

Cette propriété est à une demi-heure de marche de la ville, le chemin public est pavé jusqu'au-delà de sa limite inférieure, ce qui la rend une propriété de luxe soit par sa position et les agréments qu'elle offre à l'homme riche, ou à celui qui voudrait l'exploiter pour en tirer un revenu considérable. Il y a aussi sur la dite propriété une grande quantité d'arbres d'agrément et à fruits, enfin aucune propriété de la Louisiane ne peut lui être comparée par toute les avantages qu'elle offre.

10 Un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue des Remparts, No 15e, entre les rues Toulouse et St-Pierre, mesurant 30 pieds face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur (mesure française); il existe sur le dit lot de terre une maison en briques à étage, couverte en ardoises, avec balcon en fer. La dite maison est composée de deux salles chambres au premier et cuisine au rez de chaussée, cour pavée en pierres plates. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de M. T. Toney, de l'autre côté par celle de M. Kenoz et dans la profondeur par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mr L. Galy.

11 Un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue de la Douane, No 230, entre les rues Marais et Villère, mesurant 31 pieds onze pouces et six lignes face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, galerie et deux cabinets. Une cuisine en bois composée de trois chambres, un puits en commun avec la propriété voisine. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle Colette Furgas, de l'autre par celles ci-dessous décrite, et dans la profondeur par celle de Mlle Alix Chultz.

12 Un autre lot de terre attenant au précédent, situé rue de la Douane, No 232, entre les rues Marais et Villère, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue de la Douane sur 147 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur; il existe sur le dit lot de terre une maison en bois, couverte en bardeaux, ayant quatre chambres, une galerie et deux cabinets, une cuisine en bois, composée de trois chambres, avec un puits en commun avec la propriété précédemment décrite. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. Murphy, de l'autre par celle ci-dessus décrite et dans la profondeur par celle appartenant ou ayant appartenu à MM B et A Soule.

13 Un lot de terre situé dans le faubourg Treme, Première Municipalité, rue des Marais, No 37, entre les rues Bienville et Douane, mesurant au pied anglais, 37 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais, sur la ligne de profondeur du côté de la rue Bienville. Le dit lot mesure d'abord 68 pieds, puis 2 pieds sur une ligne courant perpendiculairement vers la rue Bienville et ensuite 60 pieds parallèlement à la dite rue jusqu'à la ligne du fond qui mesure 78 pieds 6 lignes. Du côté de la rue de la Douane la ligne de profondeur mesure d'abord 64 pieds, de là courant perpendiculairement vers la rue de la Douane, mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes, et de là courant parallèlement avec la rue de la Douane 64 pieds jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond. Sur lequel lot de terre il existe : 1o une petite maison en bois composée de deux chambres et d'un cabinet; 2o dans le fond une grande bâtisse en bois, composée de plusieurs pièces; 3o une cuisine haute en bois de quatre chambres, etc. etc., la dite propriété est bornée d'un côté par celle de MM Chaler frère, de l'autre par celle de Mlle C Furgas et dans la profondeur par celle de la succession Macarty et Mlle Alida Church.

14o—Un lot de terre, situé dans la 1ère Municipalité, rue Conti, No 24, entre les rues Chartres et Vieille Levée, connu sous le nom de l'HOTEL CONTI, mesurant, au pied français, 62 pieds 9 pouces face à la rue Conti (côté nord), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue de Chartres par la propriété de Mme veuve François Marie Perilliat, du côté de la rue de la Levée, par la propriété de Mme veuve Fitzgerald, et dans le fond par celle de M. F. Lacroix. Il existe sur le susdit lot de terre: 1o—Une maison à deux étages, avec mansardes et rez-de-chaussée, construite en briques, couverte en ardoises, et composée comme suit : Dans les mansardes huit chambres finies (latées et enduites); au second un grand corridor ou vestibule d'environ 10 pieds de large, avec onze chambres dont quatre sont avec foyer. Au 1er se trouve la même distribution qu'au second. Au rez-de-chaussée il y a une grande salle de café et un magasin de chaque côté de la maison, le tout séparé par un grand corridor à porte cochère. 2o—Un autre corps de logis, attaché à la susdite maison, construit aussi en briques, couvert en ardoises, composé de trois étages et rez de chaussée, ayant au 3ème étage 13 chambres, au 2d encore 13 autres chambres, au 1er une vaste salle à manger, et au rez de chaussée, une grande chambre de chaque côté, servant de cuisines, magasins, &c., &c. 3o—Un autre corps de logis, faisant équerre et dépendant de la dite maison; bâti aussi en briques, couvert en ardoises, composé de 3 étages, ayant sur une des faces et au 3ème étage, quatre cabinets ou chambres à domestiques avec cheminées doubles. Au 2d étage il y a la même distribution qu'au 3ème. Au 1er étage, deux chambres à cheminées. Au rez de chaussée, une grande et une petite chambre, sur l'autre façade qui ne se compose que de deux étages, il y a au 2d seulement une chambre à feu, et au 1er un office, le rez de chaussée forme une grande cuisine. La cour de la dite propriété est pavée en pierres plates, les tuyaux des Water-works y sont posés, &c., &c. Elle est louée de la manière suivante, savoir : La partie supérieure à M. Lewis, tenant l'hôtel, à raison de $1900 par an, à partir du 1er novembre 1845 jusqu'au 1er novembre 1848, ainsi que pour les deux années de plus en payant pour les dites deux années $1500 par an, en ses billets de trois mois de loyer chaque, suivant les conditions du bail. Les deux magasins et le café sont loués à raison de $10 par mois chacun, payable à la fin de chaque mois et sans bail.

15o—Un lot de terre, situé dans la Première Municipalité, rue Vieille Levée, No 100, entre les rues Ste-Anne et Madison, mesurant 23 pieds face à la rue Vieille Levée, sur 60 pieds 3 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon en fer; la dite maison est composée de trois appartemens et un pallier au premier, d'un entresol avec chambres, d'un magasin et arrière magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en briques, couverte en tuiles plates, composée d'une chambre en haut et une en bas; les tuyaux pour l'eau sont fixés, &c., &c. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mme de Pontalba, de l'autre par celle ci après décrite, ainsi que dans la profondeur par les propriétés de la succession de feu Macarty.

16o—Un autre lot de terre, attenant au précédent, rue de la Vieille Levée, No 101, entre les rues Ste-Anne et Madison, mesurant 22 pieds 2 pouces de face, sur 60 pieds 3 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre, des bâtimens semblables à celles décrites précédemment. La dite propriété est bornée sur les côtés par les Nos 100 et 102, et dans la profondeur par les propriétés appartenant à la succession de feu Macarty. Ces deux propriétés sont louées à bail, savoir : Celle décrite sous le No 100 à M L. A. Gunot, du 1er novembre 1846 jusqu'au 31 octobre 1848, à raison de $[illegible], payables tous les mois. Celle décrite sous le No 101, à M. Francisco Mercado, jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $[illegible], payables tous les mois. Ces deux propriétés ont un corridor en commun, répartis sur les Nos 100 et 101.

17o—Un lot de terre, attenant au précédent, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Madison, [illegible]

[illegible]

[illegible] Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.

19 Un autre lot de terre attenant au précédent, face à la rue Madison, No 9, mesurant 20 pieds 4 pouces 10 lignes de face y compris la moitié du corridor en commun, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre, les mêmes bâtisses décrites au No 7. Elle est louée à bail jusqu'au 15 octobre 1847, à MM. Benoit et Labatut, à raison de $30 payables mensuellement. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty; de l'autre, celle appartenant à la succession de feu Macarty, et dans la profondeur, par celle de Mme de Pontalba.

20 Un autre lot de terre situé rue Madison, No 15, entre les rues Condé et Vieille Levée, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes, de face sur 65 pieds 8 pouces de profondeur, ayant une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon, composée de 3 chambres à feu au premier, de deux chambres à feu au second, et d'un magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en briques, couverte en ardoises, composée de deux pièces, tuyaux pour l'eau, etc, etc. Le corridor est en commun avec la propriété voisine. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty; de l'autre, par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme Pontalba.

21 Un autre lot de terre, situé rue Madison, No 17, attenant au précédent, mesurant 19 pieds 10 pouces 4 lignes, face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes édifices et divisions que ceux décrits dans la propriété précédente. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celles appartenant à la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.

22 Un lot de terre situé rue Madison, No 19, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes, de face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot les mêmes édifices et améliorations que sur celui qui précède. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celles de la succession de feu Macarty, et dans la fond par celle de Mme de Pontalba.

23o Un autre lot de terre situé rue Madison No 21, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot, les mêmes édifices, améliorations et divisions que sur le lot précédent. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de la succession de feu Macarty, de l'autre par celle de M. L. Maret, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba. Ces quatre dernières propriétés c'est-à-dire les Nos 15, 17, 19 et 21 sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1848 à M. M. Carranoua. Les acquéreurs recevront dudit Carranoua à l'expiration de chaque mois $37 50 cents de loyer pour chaque maison. Elles forment quatre propriétés distinctes, et ont un corridor commun à chaque deux maisons.

24o La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue Royale, Nos 116 et 118, entre les rues St Louis et Conti, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Conti. Celle du côté de la rue St-Louis, a 45 pieds de profondeur rétrécissant de 5 pieds et de ce point jusqu'à 14 pieds 1 pouce de profondeur rétrécissant encore de 20 pieds 10 pouces, et de là 60 pieds et 11 pouces fin de la totalité de la profondeur, au bout de laquelle il se trouve que 30 pieds 3 pouces de largeur (le tout mesure française). Ledit lot de terre est borné d'un côté par la propriété de F. Lacroix et celle de M. Combe, de l'autre côté par celle de la succession de feu Hilgsberg, et dans la profondeur par celles de F. Lefèvre et de la succession de feu Hilgsberg. Il existe sur ledit lot de terre. 1o Une maison en briques couverte en ardoises, avec deux balcons en fer, composée de huit appartemens au premier. 2o deux magasins au rez de chaussée, séparés par un grand corridor en commun, et un entresol. 3o Une bâtisse en briques, servant de cuisine et de chambres à domestiques, ayant au 2me étage trois chambres, au premier trois autres chambres et au rez-de-chaussée deux chambres ou cuisines. La cour est pavée, il y a aussi une grande citerne, les tuyaux pour l'eau &c. &c. La susdite propriété appartient par moitié à Mme Lamaure et la succession de feu Macarty. Toute la partie supérieure, ainsi qu'un des deux magasins et toutes les servitudes de ladite propriété sont loués à Mme Ve Bajac par bail, expirant le 30 septembre 1847, à raison de $100 par mois payables mensuellement, l'autre magasin est loué sans bail par M. Louzié, à raison de $35 par mois.

25o Un lot de terre situé dans la seconde Municipalité, à l'encoignure des rues Commune et Bassin, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Commune sur 76 pieds 8 pouces de face à la rue du Bassin, 67 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4, et 80 pieds 6 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 2. Il existe sur le dit lot de terre une maison qui fait face à la rue du Bassin, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, galerie et cabinet, une cuisine de deux pièces, puits, citernes, etc. etc. La dite propriété est bornée dans la profondeur du côté de la rue Franklin par celle de M. Peterson, et du côté de la rue Jackson par celle de M. Jennings, elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $20 par mois, payable mensuellement.

26o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans la seconde Municipalité, rue du Cirque, No 177, entre les rues Girod et Julia, mesurant 30 pieds face à la rue du Cirque, sur 90 pieds de profondeur, mesure française. Il existe sur le dit lot de terre une maison en bois couverte en bardeaux, de quatre appartemens, galerie et cabinets, une cuisine en bois, composée de deux chambres, deux citernes, etc. etc. La dite propriété est bornée d'un côté par la propriété de Mr P. Lemoine, de l'autre par celle de M. J Holmes et dans la profondeur par celle de M. Forestier.

27o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, rue de la Nouvelle-Levée, No 109, mesurant environ 31 pieds 11 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée et environ 21 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, environ 123 pieds 8 pouces sur la ligne de profondeur sur le côté touchant le lot No 1, et environ 124 pieds 7 pouces de l'autre côté touchant le lot No 3. Il existe sur le dit lot de terre un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, une cuisine haute en briques couverte de même en ardoises, cour, etc. etc. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de M. Teul, de l'autre de M. Preston, et dans la profondeur par celle de M. A. Grant. Elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $450 par an.

28 Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, rue de la Nouvelle Levée No 56, entre les rues Lafayette et Girod, mesurant 30 pieds 1 pouce face à la rue de la Nouvelle Levée sur 76 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il existe sur ledit lot de terre, un magasin en briques à étages couvert en ardoises, cuisine et chambres à domestiques au rez de chaussée et dessus en ardoises, cour, etc. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. J. A. Gasquet, de l'autre côté par celle de la propriété par celle de la succession de feu L. B. Macarty. Elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $600 par an, payable mensuellement.

29 Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, rue de la Nouvelle Levée, No 58, entre les rues Girod et Lafayette, mesurant 30 pieds 1 pouce face à la rue Nouvelle Levée sur 76 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il existe sur ledit lot de terre une maison en briques composée de deux appartemens au rez de chaussée et de deux autres au premier. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de messieurs Tyrrel Bates, de l'autre côté, et dans la profondeur par celles de la succession feu Macarty. Elle est louée à bail jusqu'au 1er septembre 1847, à raison de $500 par an, payables mensuellement.

30 Un autre lot de terre situé au faubourg Ste-Marie, 2me Municipalité, rue de la Nouvelle Levée, portant les Nos 45 et 46, entre les rues Poydras et Lafayette, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 71 pieds 9 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre une maison en briques, couverte en ardoises, à deux étages, composée au rez de chaussée d'un magasin avec 3 ouvertures sur la rue, au premier, 4 chambres, un cabinet et un pallier, cuisine basse en briques et couverte en ardoises, cour pavée, water-works, cour briquetée, &c. &c. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle du Dr Lalatut, de l'autre ainsi que dans la profondeur par celles de M. F. Lalatut. Elle est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1847, à raison de $10½ 64 par mois, payables en billets par trimestre de $319 92 chaque.

31 Un lot de terre situé au même faubourg et municipalité, rue du Commerce, No 54, entre les rues Girod et Lafayette, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue du Commerce, sur 91 pie la de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre un magasin à étages en briques, couvert en ardoises. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de la succession L. B. Macarty, de l'autre par celle de MM. Gardiners, Hegar & Co.

32 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, et attenant au précédent, portant le No 56, mesurant 19 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Commerce, sur 93 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No 54, et 91 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne limitrophe au No 54. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses qui sont désignées au lot précédemment décrit. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de MM. Gasquet.

33 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, attenant au précédent et portant le No 58, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Commerce, sur 91 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No 60, et 93 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 56. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses désignées aux propriétés Nos 54 et 56.

34 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, attenant au précédent, portant le No 60, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Commerce, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 62, et 91 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 58. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses désignées aux propriétés Nos 54, 56 et 58. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. H. S. John, de l'autre côté, ainsi que dans la profondeur, par celles de la succession de feu Macarty.

Les propriétés portant les Nos 54 et 56 sont louées à bail jusqu'au 30 sept. 1847, à raison de $300 par an chacune, celle portant le No 58 est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1843, à raison de $300 par an, et celle portant le No 60 est aussi louée à bail jusqu'au 30 septembre 1849, à raison de $240 par an, le tout payable mensuellement.

35o Six lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Josephine, St-Thomas et Robin, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Benj. Buisson, arpenteur, le 18 janvier 1836, et annexé à un acte de vente passé devant Carlile Pollock, alors notaire public, le 1er juillet 1836. Lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit : les Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue St-Thomas, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 7 mesure 25 pieds 10 pouces d'après ledit plan, face à la rue St-Thomas, et 120 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, sur ce dernier lot est construit une maison basse, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de trois appartemens, galerie, cabinet, etc. Une cuisine haute en bois, de quatre pièces, etc; ces édifices occupent la façade des lots 7, 6 et 5. Sur les lots Nos 4, 3 et 2, il se trouve deux hangards qui servent maintenant comme piquerie pour le coton. Le lot No 2 est borné du côté de la rue Robin par le No 1, et tous les susdits lots sont bornés dans la profondeur par le No 8.

La propriété qui se trouve sur les lots 7, 6 et 5 est louée à bail jusqu'au 22 septembre 1846, aux conditions suivantes :—$25 par mois jusqu'au 31 mai prochain, et $20 par mois du 1er juin jusqu'à la fin dudit bail. Les hangards qui se trouvent dans les lots Nos 4, 3 et 2 sont loués à raison de $10 par mois sans bail.

36o Un ilet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, compris entre les rues Onzième, Bardett, Adams et Nelson, composé de 18 lots du No 1 à 18 inclusivement.

37o Un autre ilet de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Onzième, Washington, Burdett et Nelson composé de 18 lots du No 1 à 18 inclusivement.

38o Quinze lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Washington, Bardett et Dixième, désignés par les Nos 4 à 18 inclusivement.

39o Cinq lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Dixième, Adams et Basse, désignés par les Nos 4 à 6 inclusivement.

40o Dix-huit lots de terre situés à Bloomingdale, dans la paroisse de Jefferson, comprenant l'ilet borné par les rues Liberté, Maine, Etat et la propriété de M. Harst, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement.

41o Dix lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, et désignés par les Nos 131 à 140 inclusivement; les dix lots faisant face à la [illegible] et bornés dans la profondeur par la propriété Burke.

42o Dix autres lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, désignés par les Nos 61 à 70 inclusivement; les dix lots faisant face, à la [illegible] et bornés dans la profondeur par [illegible]

Les propriétés ci-dessus seront vendues aux conditions [illegible] comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, aux conditions suivantes :

1o—Toutes les propriétés seront vendues [illegible] comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les acquéreurs de toutes les propriétés ci-dessus décrites, fourniront leurs billets à leur ordre (et en coupons si on l'exige), assurés par hypothèques spéciales jusqu'à parfait paiement.

3o—Les actes de vente seront passés par devant M. Oct. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs et renfermeront la clause de *non aliénando* et l'intérêt de 8 pour cent par an, en cas de non paiement aux échéances.

4o—Les acquéreurs s'obligeront aussitôt après les ventes, d'assurer les propriétés pour le même montant au moins, que celui pour lequel elles le sont maintenant; et les polices seront transférées aux exécuteurs testamentaires jusqu'à final paiement. Comme les dites propriétés sont maintenant assurées, les acquéreurs tiendront compte aux exécuteurs testamentaires de leurs portions à la prime depuis le jour de l'adjudication jusqu'au 15 juillet 1847, époque où expirent les assurances pour compte de la succession.

5o—Les acquéreurs devront dans les dix jours qui suivront la vente, déposer le montant de leurs adjudications respectives entre les mains du notaire, qui leur en fournira des reconnaissances, signées par les exécuteurs testamentaires; et faute par eux de se conformer à cette condition, les propriétés adjugées seront après dix jours d'avis public revendues à leur folle enchère.

6o—Les mises en possession des susdites propriétés seront aux charges des acquéreurs.

Nota.—Les plans des propriétés, situées dans la 1re et 3me municipalité, seront exposés dans la Rotonde de la Bourse St-Louis le jour de la vente. Ceux des propriétés de la 2me municipalité, de Carrollton et Bloomingdale, seront de même exposés le jour de la vente à l'Arcade de Banks, où elle aura lieu le 19 mai 1847 et jours suivants.

Les acquéreurs ne jouiront des loyers des dites propriétés qu'à partir du 1er juin 1847.
JOHN L. LEWIS,
14 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 217.—La Banque de la Louisiane vs. Charles Caffin.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 11 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite saisie dans ladite affaire, savoir :

1o Un lot de terre situé en cette ville formant l'angle Nord des rues de Chartres et de la Douane, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue de la Douane.

2o Un lot ou portion de terre contigu au lot précédemment décrit (côté Ouest), mesurant 40 pieds de face à la rue de la Douane, sur 60 pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, droits, privilèges et servitudes y attachés et y appartenant.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
10mai 3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, ci-devant Cr de Dt du 1er Dt (re)—No 2,040.—John K. West vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 mai 1847, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 21 de mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de J. B. Bennett syndic des créanciers de l'insolvable et pour le compte des dits créanciers, à l'adjudication de trois certificats des Etats-Unis :

1 certificat No 345, de la somme de			$2,240,
1	do	346	2,940
1	do	347	1835 52,
			$6,735 52

portant intérêt à 5 pour cent du 10 février 1847 et remboursable au gré les Etats Unis, après le 9 août 1851.
Abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
10 mai—3fen10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu George Moetzen Baker, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 340—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 mai 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le jeudi, 10 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre situé dans la Municipalité No 1 de cette ville, désigné par le No [illegible] de la rue [illegible], compris entre les rues Derbigny, Roman du Canal et de la Douane et mesurant 25 pieds de face à la dite rue Derbigny sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par [illegible], voyer de la Municipalité No 1, le 15 juillet 1842, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire en cette ville.
Conditions—Comptant
☞ L'acte de vente sera passé par devant [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
10 mai—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 963—F. Costaing vs. Joseph Nord, h. &c.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 28 de mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir :

UN LOT DE TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, de cette ville, rue des Bons Enfans, entre la rue St Antoine côté aval et St-Bernard, côté amont, mesurant 40 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus.

Lequel lot de terre fait partie du lot désigné sous le numéro 20 de l'ilet No 42, suivant le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public. Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
21av—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Thomas Barrett, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le jeudi, 27 de mai, 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de : Banc No 6 dans l'allée à gauche, église de St-Patrick.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
24 avril—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 499—Lapouxel Way vs. Noel et C. K. Billard.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 11 de mai 1847, à 10 heures du matin, à la maison portant le No [illegible] de la rue Ste Anne, entre les rues Condé et Royale, à l'adjudication de
Seize pièces de coton
saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
23av—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu John W. Collins, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 14 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le jeudi 20 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière ci après décrite, savoir :

Un certain lot de terre situé dans l'ilet No 80, borné par les rues Nayades, Apollon, Terpsichore et Melpomène, désigné sous le No neuf, suivant plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No 2, daté du 9 mars 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, par acte du 3 août 1840; ledit lot mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Melpomène, entre les rues Apollon et Nayades, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 2 huitièmes de pouce. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés, &c., et qui y appartiennent.
Conditions : Un an de crédit en billet endossé à satisfaction avec hypothèque sur la propriété jusqu'au parfait paiement.
☞ L'acte de vente sera passé par devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
26 av—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 16,981—(ci-devant Cour du 1er District judiciaire).—Jean Stornay vs. P. Bordelais.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 20 de mai 1847, à 5 heures P. M. rue Royale, entre celles de St Pierre et Toulouse, à l'adjudication de
36 caisses de vin,—saisies dans ladite affaire.
Conditions : comptant.
JOHN L. LEWIS,
8 mai—3fen10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vve Philip Bohlander vs. J. Muhnig. No 855.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Canonge, 3eme justice de paix, pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, lundi 17 mai 1847, à 3 heures P. M. à l'encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, les articles suivans, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir :
Huit grandes roues, quatre petites roues, quatre-vingt dix-huit jantes, une scie, deux caisses de charrette et plusieurs autres articles.
FRANCIS MOUNFY,
6mai constable de la 3eme justice de paix.

Thomas Sexton vs. capt. F. W. Boggs & owners of steamboat Sarah Bladen, 1,880.
Robert Broadfoot vs. même, 1,603.
Margaret Karkolinanin vs. même, 1,632

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable George Y. Bright, 5me juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mercredi, le 26 mai 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, le bateau à vapeur Sarah Bladen, son appareil, palans et ses meubles, saisis dans les affaires ci dessus.
Conditions : comptant.
26av E. BELLEAU, constable.

Propriétés dans les première et deuxième Municipalités, sans réserve.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi onze du courant, à midi, à la Bourse St-Louis, les propriétés suivantes :
1o Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Roman, mesurant 27 pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces.
2o Quatre lots de terre, dans le même ilet que ci-dessus, étant les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan dressé par F. W. Thompson, voyer, en date du 15 novembre 1846, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.
3o Un certain lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, St-Jean, Perdido et Poydras, Seconde Municipalité, mesurant 13 pieds 3 pouces de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles; les bâtisses sont, une bonne maison en bois à étage, avec cuisine et citerne dans la cour, presque neuves.
4o Trois certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Claiborne et Derbigny, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant chacun 16 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds 2 pouces 5 lignes. Les améliorations sont trois maisons en bois et à étage, avec cuisines, citernes, et autres bâtisses dans la cour.
Conditions : pour la propriété premièrement décrite, comptant.
Pour la propriété secondement décrite, un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets avec endossements, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Pour la propriété troisièmement décrite, l'acheteur assumera le paiement de quatre billets, avec intérêt de [illegible] pour cent, de $50 chacun, payables les [illegible] janvier 1848, le 23 janvier 1850 et [illegible] la balance, en tiers comptant et [illegible] à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets [illegible] sur la propriété pour la somme de $1,500 [illegible] police au vendeur, jusqu'à ce qu'il ait payé les deux premiers billets.
Pour la propriété quatrièmement décrite, un tiers comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final; l'acheteur devra faire assurer chaque maison pour la somme de $800 et transférer la police au vendeur, jusqu'à ce que les deux premiers billets soient payés.
Actes de vente par devant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Terrains de vente, au faubourg Franklin, ou nouveau faubourg Marigny, face au chemin de fer Pontchartrain.

PAR S. GUIMAULT, Encanteur.

SANS réserve, samedi, 15 mai 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, il sera vendu :
Ce superbe ilet, faisant face au chemin de fer Pontchartrain, divisé en 24 terrains, près l'avenue Claiborne et dans le voisinage du chemin de fer du Golfe du Mexique : lesdits terrains mesurant :
Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Prosper et Champs-Elysées, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au chemin à coulisses, sur 115 pieds de profondeur.
Les Nos 2 à 10, inclusivement, contigus, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 115 pieds de profondeur; le No 10 formant l'encoignure de la rue Solidelle.
Les Nos 11 et 12, formant le centre, ou la clef de l'ilet, chacun 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 130 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.
Les Nos 13 et 14, formant clef de l'ilet et touchant les précédens par la ligne du fonds, chacun 30 pieds de face à la rue Solidelle sur 130 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.
Le No 15, formant l'encoignure des rues Marigny et Prosper, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur.
Les Nos 16 à 24, inclusivement, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny, sur 115 pieds de profondeur; le No 24 formant l'encoignure de la rue Solidelle.
AUSSI—Deux terrains, au nouveau faubourg Marigny, à environ 130 pieds du chemin de fer, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 130 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre les rues Français et Champs Elysées.
Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse de Cité.
Conditions : Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit.
L'attention des spéculateurs et capitalistes devra se porter sur l'ilet ci-dessus décrit, situé dans un des quartiers de la Troisième Municipalité qui s'améliore le plus rapidement. La terre en est haute, et l'avenue Claiborne sera entièrement ouverte dans quelques mois. Les banquettes sont neuves et s'étendent beaucoup au-delà de cet ilet.
10 mai—6

Terrains vacants et bâtis, faubourg Treme.
PAR M. BARNETT Jn. Encanteur.

SAMEDI, 15 mai courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, il sera vendu,
Un terrain, situé au faubourg Trémé, sous le No 7, mesurant 32 pieds de face à la rue St Philippe, entre Claiborne et Derbigny, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne inférieure, et de 15 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne supérieure, ensemble avec une maison briquetée entre poteaux, toute en ardoises, composée de 4 appartemens, une grande salle à manger, galerie sur le derrière, cabinets et caves en briques. Cette maison, nouvellement réparée, est en parfait ordre, avec une grande cuisine, 2 chambres de domestique, dépense, &c., puits, citerne et latrines en briques. Toutes ces dépendances sont mises en bon état à grand frais.
Un terrain, sous le No 6, contigu au précédent, mesurant 32 pieds de face à la rue St Philippe, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de terme, pour billets endossés et portant hypothèque. L'acquéreur s'obligeant à assurer la propriété et à transférer au vendeur la police jusqu'à paiement final des billets.
Actes de vente par devant Ed. Barnett, notaire
N. B. On pourra avant la vente, examiner en détail la maison. 10mai

Belle propriété à l'enchère.
PAR M. BARNETT Jun, Encanteur.

SAMEDI le 15 mai courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, d'après un plan qui sera exposé le jour de la vente, la propriété suivante
Une superbe propriété, dans la troisième Municipalité, faisant face à Clouet, mesurant, au pied français, 160 pieds de face à chacune des rues Clouet et Grands Hommes, sur une profondeur de 280 pieds entre Clouet et Louisa d'une rue à l'autre; ensemble avec une bonne maison de maître récemment finie, avec cuisine, écurie, beau jardin planté d'une grande variété d'arbustes, fleurs, serre, &c., le tout en parfait ordre et formant une des plus agréables résidences de cette ville, aussi avec 150 actions de la Banque des Citoyens, sur lesquelles une somme de $120 est due, la balance étant renouvelable conformément à la charte de ladite Banque.
Conditions : l'acquéreur assumera le paiement de $6,000 dus à la Banque des Citoyens sur lesdites 150 actions, et payables conformément aux clauses de la charte, la balance payable un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en billets sans endossements, portant hypothèque spéciale.
Acte de vente par devant Edward Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Le plan de ladite propriété est exposé à la Bourse St Louis. 10 mai

Propriétés foncières améliorées et Terrains Vacants.

Vente par ordre des Président et Directeurs de la Banque de Cité
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Encanteurs.

MARDI, le 18 mai courant et les jours suivants, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :
1o CINQ TERRAINS, dans l'ilet borné par les rues St Jean, Perdido, St Pierre et Gravier, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue St. Jean, sur 125 pieds 10 pouces 5 6/10 lignes de profondeur en lignes parallèles.
2o QUATRE TERRAINS, dans l'ilet borné par les rues St Jean, Perdido, Cirque et Gravier. Les Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 4/10 lignes de face à la rue St Jean, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces 5 [illegible] lignes sur l'autre ligne. Sur le terrain No 9 il existe une maison basse en briques, divisée en 4 chambres, 2 cabinets et galerie sur le derrière, cuisine et autres dépendances.
3o Un terrain dans l'ilet borné par les rues Hunter, Levée, Benjamin et Tchoupitoulas, mesurant 42 pieds 2 pouces de face à la rue Hunter, 116 pieds 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, sur 90 pieds 4 pouces du côté opposé de l'autre ligne et 33 pieds sur la ligne du fonds.
4o QUATRE TERRAINS, encoignure Sud-Ouest des rues Girod et Philippe, le No. 1 formant le coin, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Girod, sur 65 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Les Nos. 2, 3 et 4 mesurent chacun 23 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Girod sur 65 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, entre parallèles.
5o QUINZE TERRAINS, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Bassin et Robin. Les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 29 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur; le No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur. Les Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 29 pieds 9 pouces de face à la rue du Bassin, et le No. 10, 29 pieds 10 pouces de face à la rue du Bassin, sur 117 pieds 10 pouces de profondeur en lignes parallèles. Le No. 11 mesure 26 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Bassin; les Nos. 12, 13, 14 et 15 mesurent 25 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
6o CINQ TERRAINS, dans la ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Chênes Verts, Jackson et Philippe, les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 34 pieds 3 pouces de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre parallèles. Le No. 1 formant l'encoignure des rues Magasins et Philippe. Le No. 5 mesure 29 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe, sur 129 pieds de profondeur entre parallèles. Ces cinq terrains, réunis en un lot, formeraient une résidence très convenable pour une famille.
7o TROIS TERRAINS, situés entre la Nouvelle Levée et la rue Front, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennie, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur entre parallèles.
8o CETTE CHARMANTE VILLA, résidence de A. C. Labatt, située sur le chemin à coulisses de Carrollton, à Greenville, ensemble avec les améliorations, maison, cuisine, et autres dépendances, plusieurs arbres fruitiers, plantes exotiques, d'ornements, avec un jardin bien planté, à environ 40 minutes du chemin à coulisses, sur la route de l'avenue du chemin de coquilles; cette propriété mesure 211 pieds 4 pouces 4 lignes de face au chemin à coulisses de Carrollton, 340 pieds de face à la rue Carrollton, 515 pieds 4 pouces de face à la rue Chesnut et 490 pieds de face à la rue Walnut, le tout parfaitement entouré d'une bonne palissade. Cette propriété est située sur la ligne inférieure de celle de M. John Green.
9o DEUX TERRAINS, dans l'ilet borné par les rues St Amand, Bellegarde, Ste-Marie et St-André, faubourg des Religieuses. Le No. 1 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue St-Amand, et de 128 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes sur la ligne du No. 2, ouvrant sur la ligne du fonds qui est de 44 pieds 4 pouces 7 lignes, ledit terrain formant l'encoignure des rues Ste-Marie et St-Amand. Le No. 2 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur sur la ligne du No. 1 de 129 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes, et sur l'autre ligne de 127 pieds 10 pouces 3 1/2 lignes, s'ouvrant sur la ligne du fonds qui est de 44 pieds 4 pouces 7 lignes. Sur ces terrains, il existe une maison en bois.
10o SEIZE CERTAINS LOTS DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Bellegarde, Soubie ou Chippewa, Felicité et Ste-Marie; les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 faisant face à la rue Felicité. Le No. 1 forme l'encoignure des rues Felicité et Bellegarde; le No 10 forme l'encoignure des rues Felicité et Chippewa. Les Nos. 11, 12 et 13 font face à la rue Chippewa. Les Nos. 14, 15, et 16 font face à la rue Bellegarde. Ces lots sont supérieurement situés pour y bâtir des maisons à tout les dimensions d'usage. Le tout plus amplement décrit par le plan.
11o DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Melicerte et Barthelemy, avec les améliorations qui existent dessus, étant les Nos 1 et 2 sur un plan qui sera exposé à la vente. Le No. 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue des Magasins sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes et demie de profondeur et face à la rue Barthelemy. Le No. 2 a les mêmes mesures. Sur le lot No. 1 est une bâtisse en bois, louée à un magasin de groceries.
12o QUATRE LOTS DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Estelle, St Jacques, Religieuses et St-Jean-Baptiste étant les Nos. 1, 2, 3, et 4, d'après un plan qui sera exposé à la vente, lequel décrit plus amplement la propriété.
13o NEUF LOTS DE TERRE, dans la seconde municipalité, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Mélicerte et Barthelemy. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont face à la rue Constance. Le No. 1, mesure 25 pieds 5 pouces 3 lignes face à la rue Constance, 120 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Mélicerte, juste en face de la résidence de M. Sumpter Turner. Les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 mesurent 27 pieds 4 pouces 6 lignes face à la rue Constance, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Le lot No 8 mesure 29 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 1 ligne. Il existe une bâtisse en bois sur ces lots. Le No. 9 a la même profondeur et façade que le No. 8, sur ce lot il y a une maison en bois. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ont droit à une allée en commun, de 7 pieds 3 pouces de large; toutes ces dimensions sont données plus ou moins et sont plus amplement décrites par des plans qui seront exposés à la vente, et sur des plans lithographiés qu'on pourra obtenir au bureau des encanteurs une semaine avant la vente.
14o. DEUX LOTS DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Barthelemy, Constance et Duplantier, étant les Nos. 1 et 2 sur un plan qui sera exposé à la vente, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.
Ces lots sont très convenables pour y bâtir des maisons de résidence.
Conditions—Pour toutes les propriétés, un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt de leur date et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente, par devant H. B. Cénas, notaire public aux frais des acquéreurs.
Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau des encanteurs et Arcade de Banks. 8 mai

Chemin de fer du golfe du Mexique.

LES chars voyagent, comme suit, entre le dépôt dans la rue des Bons-Enfans 3me Municipalité, et l'habitation Proctor près du lac Borgne,—distance 25 milles: prix du passage 60 cents, enfans 25 cents:

Pendant la SEMAINE.	Départ de la ville, à	9 A. M.
	Retour —	2 P. M.
	Départ —	4 1/2 P. M
Le Dimanche	Départ de la ville à	6 1/2 A. M
	Retour —	8 11 A. M.
	Départ —	à midi.
	Retour —	à 6 P. M.
	Départ —	à 6 1/2 P. M.

Les omnibus de M. Hoey partent [illegible] du chemin de Félicité au bout de la [illegible] des Tritons, parcourant les rues du Camp, Canal (à la demi-heure d'avance) et Royale, et arrivent au dépôt à temps pour rejoindre les [illegible] des chars [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Chaussures en vente.
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs.

AUJOURD'HUI 11 mai, à 10 heures, il sera vendu au No 60, rue des Magasins pour compte de qui il appartiendra.
Deux malles souliers fins de dames, en partie endommagés à bord de la barque Ann Hood, de Philadelphie, et réembarqués pour ce port sur la barque Swan, de Key-West.
Conditions : comptant. 10 mai—1

Sacs en pitre.
PAR SPEAR & CARMAN.

LUNDI, 10 mai courant, à 10 heures A. M. il sera vendu, au No 60, rue des Magasins, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.
24 balles sacs en pitre, légèrement avariés à bord de la barque Lilias, capitaine Gilchrist, venant de New York
Condition : comptant. 8 mai

VENTES A L'ENCAN.

Galerie de Tableaux splendides.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

☞ Une portion de la magnifique collection de tableaux originaux, richement encadrés, et des gravures rares, qui étaient dernièrement exposés à la salle St Louis, seront offerts en vente publique, le mardi, 11 du courant, à dix heures A. M., sans réserve. Cette collection est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner les détails; il suffit de dire qu'elle est, sans exception, la plus grande et la plus riche que l'on ait offert en vente aux Etats-Unis. Les amateurs des beaux-arts ne doivent pas négliger cette occasion, qui sera sans nul doute la seule. On peut voir gratis les tableaux. 6 mai—5

Aux Forgerons, Fondeurs et Quincailliers.
Contenu de la Fonderie de Drummond à l'encan.
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs.
Bureau No 60 rue des Magasins.

MARDI le 11 mai 1847, à 4 1/2 heures P. M. il sera vendu sur le terrain rue Philippa, entre les rues Julia et la promenade Triton, pour compte de qui il appartiendra—
Une machine à vapeur et sa bouilloire, un lot d'outils de forgeron, un lot de fer fondu, un lot de saumons de fer d'Ecosse, un lot de fer Tennessee, &c., &c., ainsi que du charbon de Pittsburg et Lehigh, et généralement tout le contenu de la fonderie.
Conditions—Comptant.

Maison de Résidence et Magasin
Rue Royale.—1ère Municipalité.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.
Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 11 courant, à midi, à la Bourse St-Louis—
La propriété de valeur suivante, savoir :—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui sont dessus, situé dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Toulouse, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 141 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les bâtisses sont: Une bonne maison en briques, avec magasin au dessous, magasin d'entrepôt et autres bâtisses dans le fond. Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets assurés par hypothèque jusqu'à paiement final, et lesdits billets s'ils ne sont pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils soient acquittés. La maison devra être assurée pour $7,000, et la police transférée aux vendeurs, jusqu'à ce que les trois premiers billets soient payés. Les actes de vente par devant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PROPRIETES IMMOBILIERES.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
JOHN CALHOUN Encanteur
Succession de James H. Lawrick

JEUDI 27 mai 1847 et les jours suivants, à midi, chaque jour, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'ordres rendus par le juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 avril 1847, et par l'honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 avril 1847, les propriétés immobilières ci-après décrites, savoir :
1o Un terrain sur le cercle Tivoli, entre les rues Nayades et Delord, désigné sous le No 4 sur un plan dressé par H. Moellhausen, en date du 25 mars 1840, et déposé sous le No 29 en l'étude de C. R. Stringer, notaire; le dit terrain mesurant 27 pieds 4 pouces 2 lignes de face au cercle, 73 pieds 4 pouce 5 lignes de profondeur et face à la rue Delord, environ 61 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 2, et au devant sur la ligne du fonds jusqu'à mesurer 42 pieds 7 pouces 5 lignes.
2o Cinq terrains dans l'ilet borné par les rues Nayades, Apollon, Erato et Thalie. Le No 5 mesure 29 pieds de face à la rue des Nayades et 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le No 12 mesure 29 pieds de face à la rue Erato, sur 120 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le No 13 mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Erato, sur 125 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Les Nos 17 et 18 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3o Trois terrains dans l'ilet borné par les rues Nayades, Prytanée, Melpomène et Thalie. Le No 8 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue des Nayades, sur 120 pieds de profondeur. Les Nos 22 et 23 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, le tout entre lignes parallèles.
4o Un terrain dans l'ilet borné par les rues Nayades, Prytanée, Melpomène et Terpsichore; le No 2 mesurant 32 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Nayades, sur 120 pieds de profondeur. Ce terrain vient d'être nivelé.
5o Trois terrains, dans l'ilet borné par les rues Apollon, Bacchus, Erato et St André. Le No 3 mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Apollon sur 120 pieds de profondeur entre lignes. Les Nos 14 [illegible] mesure 30 pieds de profondeur sur la ligne parallèle. Le No 14 forme encoignure et mesure 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Apollon, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue St André et sur 120 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne du No 13.
6o Cinq terrains, dans la ville de Lafayette, dans l'ilet No 80, borné par les rues Washington, Sixième et Chênes Verts. Les Nos 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 21 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Sixième, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le terrain No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et Chênes Verts. Le No 28 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue des Chênes Verts sur 128 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et touche aux terrains Nos 24, 25, 26 et 27.
7o Vingt terrains, au faubourg Lavaudais, ville de Lafayette, dans l'ilet No 144, borné par les rues Troisième, Quatrième, St Denis et St Patrick. Les terrains Nos 1 à 6, inclusivement, mesurent chacun 21 pieds 3 pouces de face à la rue St Denis, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et St Denis. Le No 6, celle des rues Quatrième et St Denis. Les Nos 9 à 11 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No 14 formant l'encoignure des rues Troisième et St Patrick. Les Nos 14 à 20 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le No 15 formant l'encoignure des rues Quatrième et St-Patrick.
Le terrain No 1, décrit au 1o; les terrains Nos 12, 17 et 18, décrits au 2o; et les terrains Nos 22 et 23, décrits au 3o, sont vendus à la folle enchère de Benjamin Rodriguez Le terrain No 13, décrit au 2o, sera vendu à la folle enchère de Hiram B. Hol[illegible]. Le terrain No 3, décrit au 5o, sera vendu à la folle enchère de Jules Turner. Et les terrains Nos 12 et 14, décrits au 5o, sont vendus à la folle enchère de William Dinn, lesquels n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication première.
Aussi, pour compte de la succession de James H. Lawrick et d'autres.
8o Quatre terrains, sur la batture du faubourg Lavaudais, ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième et Levée, et par le fleuve Mississipi. Le No 1 mesure 23 pieds 3 pouces 6 lignes de face au chemin public, sur une profondeur, 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 2, 23 pieds 2 pouces 3 1/2 lignes sur la ligne du fonds et du No 4, et 80 pieds 5 pouces 2 lignes sur la limite inférieure; le No 2 mesure 23 pieds 3 pouces 7 lignes de face au chemin public ou débarcadère, 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 1, 79 pieds 5 pouces 6 lignes sur la limite supérieure, et 23 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fonds et du No 3, subrogeant l'acheteur à tous les droits de façade desdits terrains Nos 1 et 2 au fleuve Mississipi, et à tous les droits de batture appartenant auxdits terrains en tant qu'ils dérivent du titre du vendeur, mais sans garantie pour lesdits droits, au-delà des lignes ci-dessus définies. Le No 3 mesure 23 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue de la Levée, 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du No 4, 23 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fonds et du No 2, et 79 pieds 5 pouces 6 lignes sur la limite supérieure. Le No 4 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue de la Levée, 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du No 3, 23 pieds 2 pouces 3 1/2 lignes sur la ligne du fonds et du No 1, et 80 pieds 5 pouces 2 lignes sur la limite inférieure.
9o Un terrain, au faubourg Livaudais, ville de Lafayette, dans l'ilet No 11, borné par les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième, désigné sous le No 1, formant encoignure, mesurant 33 pieds de face à la rue Rousseau, sur 115 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Quatrième, vendu à la folle enchère de E. Bettner, qui n'a pas rempli les conditions de la première adjudication.
10o Un terrain au faubourg Livaudais, ville de Lafayette, dans l'ilet No 71 borné par les rues du Camp, des Magasins, Première et Deuxième, sous le No 14, mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue du Camp, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles, vendu à la folle enchère de K. Earan, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication première.
11o D[ix] terrains sur la batture du faubourg Livaudais, ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, et Levée et le fleuve Mississipi. Le No 6, mesure 25 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, 25 pieds 5 pouces 1 lignes sur la ligne du fond, et du No 15; 80 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, sur la ligne du No 5, et 81 pieds 7 pouces 8 lignes, sur la ligne du No 7. Le No 7 mesure 25 pieds 7 pouce, 6 lignes de face à la rue de la Levée, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fonds et du No 12, 81 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du No 8, et 84 pieds 11 pouces sur la ligne du No 10. Le No 10, forme encoignure et mesure 25 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la face à la rue de la Levée, sur 86 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Troisième; 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 11, et 84 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 9. Le No 11, forme encoignure du chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 10, 80 pieds de profondeur et face à la rue Troisième, et 84 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du No 12. Le No 12 mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 9, 84 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 11, et 83 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne du No 13. Le No 15, mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 6; 81 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du No 14, et 80 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du No 16. Le No 16, mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 5, 80 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 15 et 79 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne du No 17. Le No 18 mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 3, 78 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du No 17, et 77 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du No 19. Le No 19 mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 2, 77 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du No 18, et 76 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du No 20. Le No 20 forme encoignure et mesure 25 pieds 3 pouces 1 ligne de face au chemin public ou débarcadère, 75 pieds de profondeur et face à la rue Deuxième, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et du No 1, et 76 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne du No 19. Subrogeant les acheteurs à tous les droits de façade des dits terrains, Nos 11, 12, 15, 16, 18, 19 et 20 au fleuve Mississipi et à tous les droits de batture appartenant aux dits terrains, en tant qu'ils dérivent des titres des vendeurs, mais sans garantie pour les dits droits, au-delà des lignes ci-dessus définies. Les terrains Nos 10 et 11 sont vendus à la folle enchère de S. Hendrickson, et les terrains Nos 19 et 20, à la folle enchère de V Dupont, fondé de pouvoirs de Mlle A Brown, lesquels n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication première.
Conditions:—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et endossés à satisfaction, si on l'exige. En cas de non paiement à l'échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour 100 l'an jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des vendeurs, et les acheteurs sont requis de déposer entre les mains du crieur l'argent comptant et les billets, et de passer acte de vente dans les trente jours qui suivent l'adjudication, faute de quoi la propriété sera revendue pour leur compte, sans autre avis préalable.
Actes de vente par devant G. R. Stringer, notaire, aux frais des acquéreurs.
Pour plus amples informations, plans et lithographies, s'adresser à l'encanteur.
Aussi : 80 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane. Conditions :—Comptant.
22 avril—10, [illegible]

ETHER Phosphoré rectifié,—Tubes en verre de grandeur, flacons et autres à plusieurs tubulures, à vendre par
E BOURGADE, pharmacien,
[illegible] Encoig. Dauphine et Toulouse

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur ST-HELENA capitaine A. M'Dowin, partira pour le port ci-dessus, mardi, 15 du courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour Franklin, Patterson, la baie de Berwick, Bayou Bœuf, Centreville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St Martinville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Bienville.
☞ Il débarquera du fret et des passagers le long de la côte aux taux ordinaire des paquebots. 10 mai

Paquebot de la Côte et du Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt. C. Landry, fait régulièrement, comme paquebot, hebdomadaires, ses voyages entre la Nouvelle-Orléans la Côte et Bayou Lafourche, partant de la Nlle Orléans tous les jeudis matin à 8 heures, opérant son retour du Thibodeaux tous les samedis à 10 heures du matin et partant de Donaldsonville tous les dimanches à sept heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.
6av

Arrangement d'Ete.
Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Fort Hudson, Waterloo et Bayou Sara, fera deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et les Mercredis, à 5 heures A. M.; et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis, à la même heure.
N. B.—La BELLE CREOLE, tous les Vendredis, ira jusqu'à Tunica et Woodville.
Pour fret ou passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER,
Agent, 40, rue de la Vieille Levée, près Conti
12 mars

POUR LA BALIZE et tous les ports intermédiaires.—Le vapeur SULTAN, cap. J. Martin, naviguera pendant toute la saison, faisant deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les samedis à 10 heures, et opérant son retour tous les lundis matins, et pour la Pointe à la Hache tous les mercredis à 10 heures et opérant son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,
24fev 71, Vieille Levée

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. MORRISON & Co,
12nov—6m

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau à vapeur neuf et solide PUTNAM, capt Gilbert Blue, partira du bout du Chemin à coulisses du Lac Pontchartrain, tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin, et le samedi après l'arrivée des chars d'une heure P. M.
A son retour il partira de Covington tous les lundis, mercredi et vendredis à 7 heures du matin.
Pour plus amples informations, s'adresser à
22av— CH DUFOUR, 11 Conti

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot INDIANA, capitaine Bennett, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co.
10 mai Encog. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot ORPHEUS, cap. [illegible] Freeman, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie, ou à J. O. WOODRUFF & Co,
10 mai 60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot EDGAR, cap. Smith, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co.
6mai Encoignure Magasins et Lafayette

POUR BOSTON.—Le brick SUTTON, capitaine Perkins partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE.
[illegible] 93 Commune

POUR BOSTON.—La barque AVOLA, capitaine White, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co,
27av 60, rue du Camp

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
21av L. H. GALE, 93, Commune

POUR ST PETERSBOURG.—Le navire [illegible], capt. Howard, partira immédiatement. Pour balance de fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

POUR ANVERS.—Le navire BART[illegible], capt. [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
[illegible] 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire EMPEROR, capitaine Brown partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à F. PERREE, rue Bienville, ou à L. H. GALE, 93 Commune
6mai

POUR HAMBOURG.—Le navire JANE N. COOPER, capt. Weymes, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune

POUR LA HAVANE.—Le brick GILBERT HATFIELD, capt. Roxbury, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co.
[illegible] 60, rue du Camp

POUR BORDEAUX.—Le brick [illegible], capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JENKINS & TIGLER,
[illegible] 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible], Le navire français ST JULES CR[illegible], capt. [illegible], partira immédiatement. S'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
29 avr 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ANCONA, capt. Nason, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER.
29av 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ROBERT PARKER, capt. Parsons, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER.
[illegible] 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ROWENA, capt. Poor, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER.
21av 95, Commune.

POUR NANTES.—Passage de [illegible].—La barque CAROLINA, capitaine [illegible], partira immédiatement. S'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
[illegible] 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le superbe navire de première classe BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira sous peu, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à PIERRE POETZ,
26 avril 93 rue de la Commune

POUR CORK.—La barque SARAH GOSSA, cap. McManus, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE,
[illegible] 93, Commune

POUR CORK.—La barque SWAN, capt. Blanchard, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
[illegible] 93, Commune

POUR BELFAST.—La barque ISABELLE, capitaine Kelly, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
23avr L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ELI WHITNEY, cap. Dyer, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à
[illegible] L. H. GALE, 93, Commune

POUR HAMBOURG.—Le navire STATESMAN, capitaine Levensaler, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à
16 av L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire CHESHIRE, capt Hitchcock, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,
2av 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
1mav L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire TAGLIONI, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou pour passage s'adresser à L. H. GALE,
23av 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le beau navire trois-mâts MAY FLOWER, capitaine Crocker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H GALE,
25 av 93, rue de la Commune

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 209, Rue du Cirque,
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
[illegible] Agent

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres
NOUVELLE-ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises
25 sept—

Marchandises de mode d'un nouveau style,
Pour les Dames
STILLMAN & CRONAN,

ONT transporté leur magasin du No 61, rue de Chartres, au No 53 rue du Canal, Nlle-Orléans. Ils importent et vendent des marchandises de mode et de fantaisies, de manufactures de France, d'Italie et d'Angleterre. Ils viennent de recevoir par les navires Orléans et [illegible] un grand assortiment d'articles de [illegible], des soieries, des broderies, [illegible], bas de soie, et autres, [illegible] de Paris, dentelles, [illegible] paraso[ls] &c.
Les Dames sont priées de venir examiner ces articles avant de les acheter ailleurs. [illegible] STILLMAN & CRONAN.
[illegible]

LE soussigné désirant de clore ses ventes aussi tôt que possible, son grand stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE et de MODES, est déterminé à réduire ses prix tels qu'ils pourront satisfaire les acheteurs, lesquels sont priés de venir examiner ces marchandises, ils pourront se convaincre qu'il y aura avantage pour eux.
Habillemens en cachemire riche, mousseline de laine, soierie, satin broché, mousseline, tarlatane, et dentelle brodée; en shalls de cachemire, laine, laine et merinos; manteaux brodés et de merinos, robes, pèlerines et fichus, rubans, fleurs, dentelles et broderies, gants, bas et articles de fantaisie, broderies pour dames, demoiselles et fillettes, en tout genre, corsets, parasols et ombrelles, ridicules, bourses et ornements de tête; peignes d'un nouveau style, colliers et bracelets, etc. etc.
Les marchands et détaillans de la campagne trouveront qu'il est de leur intérêt de venir examiner ces marchandises. D P WAYBORNE.

VINS en caisses—[illegible] caisses de [illegible] et 24 demi bouteilles St-Emilion, St-Julien, Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Barsac, Sauterne, Haut-Barsac et Haut-Sauterne, à vendre par NUMA LACOSTE,
[illegible] 163, rue Royale

VINS en barriques.—[illegible] barriques Montferrand, St-Emilion, St-Estèphe Médoc, St-Julien Médoc, Château Margaux, Château d'Alège, Château Haut, Château Lafitte et Château Léoville, à vendre par NUMA LACOSTE,
[illegible] 163, rue Royale.